



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Mort de Pierre Coriolan

Une mort qui aurait pu être évitée si les policiers du SPVM étaient mieux formés

Montréal, le 1^{er} mars 2019 – En janvier dernier, la Ligue des droits et libertés (LDL) ainsi que vingt-quatre autres organisations ont demandé à la Ville de Montréal de tenir une consultation publique sur les méthodes d'intervention du SPVM, demande qui a été refusée. Selon la LDL, que le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) ne portera pas d'accusation contre les policiers du SPVM impliqués dans le cas de la mort de Pierre Coriolan justifie d'autant plus la nécessité d'une telle consultation publique.

« À l'heure où on se parle, les policiers du SPVM sont à peine formés sur d'autres méthodes d'intervention que le recours aux armes à feu et aux armes intermédiaires lorsqu'ils interviennent auprès de personnes en situation de crise. S'ils étaient mieux formés, la mort de Pierre Coriolan, qui était en crise à l'arrivée du SPVM, aurait probablement pu être évitée », déplore Eve-Marie Lacasse, coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés.

Mme Lacasse rappelle que depuis cinq ans, c'est dix personnes qui sont mortes lors d'intervention du SPVM. « Il y a d'autre possibilité que de sortir l'arme à feu ou le taser pour intervenir auprès des personnes en crise! Ces dix décès auraient pu être évités si les policiers du SPVM recevaient une formation obligatoire sur les réalités et les interventions adaptées auprès de populations marginalisées et en situation de crise. Les solutions pour améliorer les interventions policières auprès de ces populations sont connues et documentées », continue-t-elle.

Selon la LDL, cette décision du DPCP démontre que Montréal est mûr pour dresser un portrait exhaustif et collectif des pratiques du SPVM. « Les policiers ont un très grand pouvoir : celui de l'usage légal de la force. Ce pouvoir doit impliquer une grande responsabilité. Une réelle consultation publique permettrait un exercice d'évaluation des méthodes d'intervention liées à ce pouvoir », termine Mme Lacasse.

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme à but non lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

Pour informations et entrevues :

Élisabeth Dupuis, responsable des communications de la Ligue des droits et libertés
514-715-7727